

Service émetteur : Délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine
Pôle Santé-Environnement

Monsieur le Maire
35500 LA CHAPELLE ERBREE

Affaire suivie par : Serge PASSELERGUE
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.99.33.34.30
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/SP
P.J. : 1
Date : 6 août 2014

Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade et de loisirs nautiques en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 2014, afin de détecter toute prolifération algale -en particulier de cyanobactéries- susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites,...).

Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune (**Le Barrage**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

DATE	Nbre de cellules cyanobactéries/ml	Microcystines µg/l equiv.LR
23 juin 2014	440	-
8 juillet 2014	24 240	-
15 juillet 2014	73 200	-
22 juillet 2014	181 400	<0.2
29 juillet 2014	176 074	<0.2
6 août 2014	41 380	-

RECOMMANDATIONS DU CSHPF

Niveau d'alerte 1 (information) : 20.000 cellules par ml

Niveau d'alerte 2 (limitation des usages) : 100.000 cellules /ml

Niveau d'alerte 3 (interdiction des usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau.

Les résultats des derniers prélèvements réalisés le 6 août 2014 mettent en évidence un nombre important de cyanobactéries potentiellement toxiques dans la zone de baignade et de loisirs nautiques (nom de la zone de baignade) de votre commune supérieur au niveau d'alerte 1 : 20 000 cellules/ml.

Il convient en conséquence d'informer les usagers par la pose de panneaux qui devront indiquer la nature du risque et les précautions à prendre (exemple d'information du public niveau 1 d'alerte en pièce jointe).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

Pour le Directeur Général et par délégation
Le responsable du Pôle Santé Environnement



Benoît CHAMPENOIS

Copie : - Préfecture, Service Protection Civile
- Nautisme en Ille et Vilaine - Maison des sports - RENNES
- Conseil Général - Services espaces naturels sensibles
- Mairie de Saint M'HERVE
- Vitré Communauté - Service sport jeunesse - 16bis, Boulevard des Rochers - B.P. 20813 - 35506 VITRE CEDEX
A l'attention de : M. Rossignol